

CONTRAT DE PARTENARIAT SOLIDAIRE 2025

entre l'adhérent d'une association membre des Paniers Marseillais (PAMA)

et Jacques Homsy, arboriculteur, membre des PAMA

(1 distribution)

Jacques Homsy, situé au Mas Saint-Jean, Bellegarde, 30127 :

- propose des figues séchées des variétés Noire de Caromb et Pastillières, par **sachet de 400g à 5.10€**
- s'engage à fournir à la distribution mutualisée du 27 septembre 2025 ses figues séchées issues de sa production **certifiée en Agriculture Biologique et Demeter (biodynamiques)**, dans la limite de sa production.
- adhère et respecte la Charte et les Statuts des Paniers Marseillais

Le.la consom'acteur.trice :

Adhérent du Panier marseillais de quartier (AMAP) : _____

Nom, prénom : _____

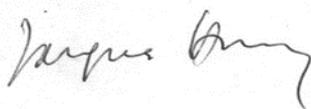
Adresse : _____

Tél : _____ Courriel : _____

- s'engage à commander un ou des sachet(s) de 400g de figues séchées au prix de 5.10€ à la date butoir du **dimanche 21/09/2025**.
- s'engage à s'acquitter du règlement à la commande
- s'engage à partager les risques climatiques sur les récoltes, en acceptant que sa livraison soit plus petite le cas échéant,
- s'engage à venir chercher son colis ou à le faire récupérer par autrui. S'il ne le fait pas, ce colis ne sera ni remplacé ni échangé.

Fait en deux exemplaires, à Marseille, le 04/09/ 2025

Signature du Producteur :



Jacques Homsy

Signature de l'Adhérent :

Nom: _____